



Tarif abonnement indique sur contrat non respecte par numericable

Par **santana**, le **21/04/2008** à **23:48**

bonjour

Je me suis abonne à NUMERICABLE par l'intermediaire d'un conseiller NUMERICABLE qui m'a demarche a domicile.

Ce monsieur m'a fait signer un contrat sur lequel est indique le tarif de mon abonnement.Habitant dans une residence ce tarif tient compte d'une deduction de 4 euros 50 liee au contrat collectif de maintenance.Le conseiller NUMERICABLE m'a certifie que j'avais droit a cette deduction qu'il a lui meme renseigne sur le contrat.Cette offre devenait alors interessante puisque pour 4 euros 50 de moins que NEUF TELECOM je beneficiais de meilleurs services.

Aujourd'hui NUMERICABLE me dit que je n'ai pas droit a cette deduction, que leur conseiller a fait une erreur.Il me facture donc l'abonnement NUMERICABLE 4 euros 50 plus cher que sur le contrat.

Je leur ai fait part de mon desaccord et qu'il devait s'en tenir au prix indique sur le contrat. NUMERICABLE m'a repondu qu'il n'y avait pas de contrat de maintenance collectif pour la residence ou je reside ,il fallait donc que quelqu'un paye ces 4 euros 50 et que se serait moi. N'etant pas d'accord , NUMERICABLE m'a alors propose de denoncer le contrat.J'ai refuse leur offre car pour rejoindre NUMERICABLE j'ai du resilie mon abonnement a NEUF TELECOM et cela n'est pas gratuit(45 euros de resiliation,renvoi du matariel par collissimo et envoi d'une lettre de resiliation par recommande).NUMERICABLE peut il me faire payer plus que la somme indiquee sur le contrat signe par les deux partis?

Si non, quels sont mes recours?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **gloran**, le **23/04/2008** à **15:15**

Vous pouvez essayer le juge de proximité en demandant des dommages et intérêts. Mais à mon avis le recours c'est plutôt la dénonciation du contrat.

L'adsl et le câble étant deux technos distinctes, à votre place j'aurais attendu l'activation effective de numéricâble et la vérification du tarif prélevé avant de résilier 9. Vous avez pris un risque d'autant plus inconsidéré que c'est de notoriété publique que les FAI sont la source de nombreux tracas. Avec eux, à vouloir gagner quelques euros on en perd souvent bien plus. Les seuls frais de résiliation de 9 vous "plombent" vos gains de 10 mois, quand on a une installation qui marche, mieux vaut ne rien toucher surtout pour une si faible différence mensuelle :)